

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : le 25 novembre 2025

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h19

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; HUOT Daniel ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : MONNIER Alain,
C.C.V.M : GAUTHIER André

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Vincent FIÉTIER

Procuration de vote :

Mandant : GAUTHIER André
Mandataire : AUBRY Didier

**RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE
MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE
D'INCINÉRATION »
DÉCEMBRE 2025**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2) En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Proposition de révision de l'AP (décembre 2025)

Au terme de la dernière actualisation de l'AP-CP 2018-01 en octobre 2025, le montant de l'AP a été arrêté à 18 600 000 €.

Cependant, à ce jour et dans la période des opérations comptables de fin d'exercice, il reste encore plus de 1,3 M€ sur le CP 2025 et le montant du ou des acomptes que VALAXION pourra déposer sur CHORUS et qui pourront être pris en charge comptablement reste inconnu.

Il est donc, finalement, proposé d'ouvrir un CP sur 2026, à hauteur d'1 M€ afin de pouvoir continuer à régler sur 2026, les acomptes restant qui n'auraient pas pu être traités sur 2025. Une régularisation au vu des paiements effectifs 2025 et 2026 sera proposée à délibération en mars 2026.

La modification « temporaire » de l'AP 2018-01 et l'ouverture d'un CP en 2026 sont proposées selon les termes suivants :

Révision n°15 - 2 décembre 2025 - Comité											
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	CP 2026
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2											
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 737 733,62	0,00	1 905 442,70	229 220,34	1 016 723,34	247 507,09	97 996,02	137 206,13	18 689,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	11 205 240,93	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	4 215 825,55	524 162,44	96 912,67	49 959,92	286 873,00	0,00
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 657 025,45	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	213 563,99	1 086 579,83	1 257 587,32	1 000 000,00
TOTAL		19 600 000,00	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	408 472,68	1 273 745,88	1 563 149,32	1 000 000,00
RECETTES											
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,20	0,00	0,00	0,00	0,00	343 534,32	0,00	0,00	229 022,88	0,00
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement par différence	19 027 442,80	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 685 792,80
TOTAL		19 600 000,00	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 534,32	0,00	0,00	229 022,88	3 685 792,80

À l'unanimité le Comité Syndical valide la proposition de révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2026 sera proposée dans le cadre du Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Vincent FIÉTIER

